



Doit-on payer un professionnel si pas de contrat ni de facture ?

Par **Trompette_old**, le **27/10/2007** à **17:11**

Il y a 3 ans, j'ai fait faire un devis à un métreur. Je n'ai pas signé ce devis et il ne m'a pas établi de contrat non plus mais il a quand même fait les travaux. Après quoi il ne m'a pas donné de facture. Aujourd'hui il me réclame le paiement de 6000 €, est-ce normal ?

Par **ly31**, le **28/10/2007** à **17:29**

Bonsoir,

Vous n'avez rien fait dans les règles :

1/ devis non signé

2/ il n'y a pas eu de facture

3/ vous avez accepté que cette entreprise fasse le travail malgré tout

Le travail étant effectué, ne pensez vous pas qu'il serait souhaitable de régler cette personne !

Si vous souhaitez d'autres informations, je pense qu'un de mes collègues pourra prendre la suite de mon message

Bon courage

ly31

Par **Trompette_old**, le **28/10/2007** à **20:26**

Je pensais que le principe de ce site était de fournir des informations juridiques, pas de sermoner les internautes !

Je cherche à savoir ce qu'en dit la loi, pas votre morale.

Et je ne pense pas avoir à recevoir des leçons de vie par un jeune étudiant en droit, d'autant plus lorsque celui-ci n'a pas tout compris : je n'ai pas autorisé l'entrepreneur à effectuer les travaux de bornage et si je n'ai pas eu de facture, c'est lui qui n'a pas fait les choses dans les règles !

Si quelqu'un de compétent lit ce message, merci de bien vouloir m'en dire plus.

Par **ly31**, le **29/10/2007** à **08:10**

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre gentil message

Encore fallait il savoir qu'il s'agissait de de bornage, ce qui est, tout à fait différent à des travaux d'intérieurs d'une maison, des travaux de rénovation !

Je suis désolée si je vous ai froissé et je m'en excuse, ce n'était pas le but de mon message

Je vous informe que sur notre site, il n'y a pas que de jeunes étudiants, il y a des Avocats, des bénévoles actifs et non actifs

Cher Monsieur, permettez moi de vous souhaiter une excellente journée, et de vous renouveler mes excuses

ly31